

Communiqué

Paris, le 24 septembre 2008

Luc CHATEL salue le vote du Parlement européen sur le projet de réglementation visant à développer les technologies de l'information et de la communication pour doper la croissance

Luc CHATEL, secrétaire d'État chargé de l'industrie et de la consommation, porte-parole du gouvernement, a tenu à saluer, en tant que président en exercice du Conseil des ministres européens chargés des communications électroniques, le vote du Parlement européen sur le « paquet télécom ». Luc CHATEL considère que ce projet de réglementation contribuera à développer les technologies de l'information et de la communication (TIC) en Europe et soutenir ainsi la croissance en permettant une amélioration de la régulation, une nouvelle politique de gestion du spectre radioélectrique et un renforcement de la protection des consommateurs.

Luc CHATEL a, à cette occasion, écrit à l'ensemble de ses homologues européens pour leur indiquer son **souhait d'aboutir avec eux à un accord politique ambitieux entre États membres sur ce projet de réglementation** lors du prochain Conseil des ministres chargés des communications électroniques, le 27 novembre prochain. Un tel accord permettrait d'ouvrir la voie à une seconde lecture des textes par le Parlement européen au premier trimestre 2009 avant une adoption définitive sous présidence tchèque.

Luc CHATEL se félicite, par ailleurs, des propositions récentes de la Commission s'agissant du projet de règlement sur l'itinérance internationale en téléphonie mobile visant notamment à encadrer les tarifs de roaming (itinérance) des SMS. Le ministre souligne en effet la sensibilité de ce sujet pour les voyageurs européens dans un contexte où la téléphonie mobile et les SMS, en particulier, constituent aujourd'hui une dépense croissante dans le budget des ménages. Il souhaite donc que ces propositions puissent faire l'objet d'un examen aussi approfondi que possible le 27 novembre prochain.